

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX
No du produit 60142

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour la gravure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00
Lefranc-Bourgeois@colart.fr

Personne À Contacter Jon Lloyd Group Regulatory Affairs Manager +44 (0)20842434224; j.lloyd@colart.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

33 (0)2 43 83 83 00 Ce numéro n'est valide que pendant les heures de bureau.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xn;R20/21/22, R65. Xi;R36/38. R43. N;R51/53. R10.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
Étiquetage



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Phrases De Risque

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Conseils De Prudence

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

2.3. Autres dangers

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE		< 1%
No CAS : 5989-27-5		No CE : 227-813-5
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.	
(S)-P-MENTHA-1,8-DIENE		< 1%
No CAS : 5989-54-8		No CE : 227-815-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.	
B-PINENE		< 1%
No CAS : 127-91-3		No CE : 204-872-5
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R50/53. R10,R43.	
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE		60-100%
No CAS : 8006-64-2		No CE : 232-350-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21/22,R65 R43 Xi;R36/38 N;R51/53	
LINALOOL		1-5%
No CAS : 78-70-6		No CE : 201-134-4
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315	Classification (67/548/CEE) Xi;R38.	

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

PINENES (ALPHA OR BETA)		< 1%
No CAS :	No CE :	
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 3 - H226	Xn;R65.	
Skin Sens. 1 - H317	N;R50/53.	
Asp. Tox. 1 - H304	R10,R43.	
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Consulter un médecin.

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dégagement des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

S'oxyde facilement à l'air en peroxydes instables qui peuvent exploser spontanément. Peut exploser en cas de chauffage ou en cas d'exposition aux flammes ou aux étincelles. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes, sinon, se retirer et laisser brûler. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Éviter le contact avec la peau ou l'inhalation de la matière déversée, la poussière ou la vapeur.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	VLEP	100 ppm	560 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection des mains

Pour une exposition de 4 à 8 heures, porter des gants en : Alcool polyvinylique (PVA). P.T.E.F. (Teflon).

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire et une douche de sécurité. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau.

Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé ou contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide
Couleur	Marron.
Odeur	Térébenthine.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>156
Densité relative	0.9

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

Valeur pH, Solution Concentrée

Non applicable.

Point d'éclair 32 CF (Creuset fermé).

Température d'auto-inflammation (°C) >250

9.2. Autres informations**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Éviter Air et oxydants. Lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de : Carbone.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Non déterminé.

Mises En Garde Sur La Santé

Les gaz ou les vapeurs sont dangereux en cas d'exposition prolongée ou en de fortes concentrations. Ce produit chimique peut causer une irritation ou des brûlures de la peau/des yeux (corrosif). Irritant pour les yeux et les muqueuses.

Organes Cibles

Système nerveux central Yeux Tractus gastro-intestinal Appareil respiratoire, poumons Peau

Symptômes

Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlage et larmoiement. Irritation des voies respiratoires supérieures. Irritation grave de la peau. Nausée, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

Hypotension (basse tension artérielle).

Informations Médicales

Allergies et affections cutanées. Troubles convulsifs, problèmes du système nerveux central.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

Toxicité chronique - Poissons en début de vie

Non déterminé.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport PAINT RELATED MATERIAL

Désignation officielle de transport MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3

Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.

No. D'Étiquette ADR 3

Classe IMDG 3

Classe/Division ICAO 3

Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No. De Danger (ADR)	30 Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquid inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante.
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision	01/06/2012
Révision	1
Date	20/02/09
Phrases - R (Texte Intégral)	
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Completes	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CHARBONNEL VERNIS GRAVEUR ULTRAFLEX / LIQUID GROUND ENGRAVER ULTRAFLEX**Avis De Non-Responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure les informations sont applicables pour une certaine utilisation.